

Un de nos abonnés a encore gagné
CENT MILLE FRANCS
Abonnez-vous à « Paris-soir »
et participez gratuitement à la
LOTÉRIE NATIONALE

Paris-soir

GRAND QUOTIDIEN D'INFORMATIONS ILLUSTRÉES

REDACTION, ADMINISTRATION
16, rue de l'Égalité, PARIS
Téléphone : Taitbout 30-30 à 30-35
et 30-35 à 30-40
Inter : Taitbout 306 à 308
Adm. Téligr. : PARIS-4-VIR-PARIS

Publié par :
S. F. Bayle
PARIS
Téléphone :
Anjou 03-30
03-31, 03-32

IV^{me}
ÉDITION
25 cent.

LUNDI
11
DEC. 1933
1^{er} DÉCEMBRE
pour le
CONCOURS

Le complot anarchiste a échoué en Espagne

Quelques rebelles se défendent à Logrono
Le déraillement de Puig a causé la mort de 7 personnes



M. Larroux, chef du parti radical espagnol, durant la séance d'ouverture des Cortes.

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Madrid, 10 Décembre.
(Par téléphone)
J'ai trouvé Madrid enveloppé de brume. Il a plu ces jours derniers et les chemins sont restés. C'est triste, un hiver espagnol sans pluie et sans soleil, c'est d'été.

En sortant de la gare du Nord de France, dis-je, j'ai pris le premier bus. Vintre et j'ai été voir cette capitale qu'on disait à feu et à sang.

Mon Dieu ! Madrid n'a qu'un peu de fièvre, et encore est-ce du souvenir des élections. Les gardes d'assaut et les agents de police ne sont pas plus nombreux qu'à l'habitude. Cette réaction

nationale à grand fracas depuis des semaines a avorté. Il est vrai qu'elle n'avait pas la sympathie du peuple. La Fédération anarchiste ibérique que l'on trouve un peu partout en Espagne mais surtout dans les centres ouvriers, à Barcelone, qui est leur chef-lieu, dans les provinces industrielles de l'Ouest et du Nord, à Valence et en Andalousie, contrôle et inspire de nombreux groupements. La discipline n'est pas sa qualité dominante.

La nuit d'ordre n'a été entendue que dans le nord et à l'ouest. Nous aurons bientôt si l'Extremadure et l'Andalousie demeurent étrangères à ce mouvement.

(Lire la suite en cinquième page.)



L'élection du nouveau président des Cortes.

L'épouse paralytique du laitier du « Guillot » était la maîtresse du meurtrier

Le mari, la femme et l'amant étaient âgés de 60 ans



Rouffignac et le petit René Michel. C'est grâce à la déposition de cet enfant que l'on put arrêter l'assassin.
René Michel a été confié à l'Assistance publique.
PHOTO DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER
PRISE À LIBOURNE ET TRANSMISE DE BORDEAUX
AU POSTE RELINOGRAPHIQUE PRIVE DE « PARIS-SOIR »
(LIRE L'ARTICLE EN 5^e PAGE.)

La Chambre achève ce soir la discussion du projet de redressement budgétaire

La Commission des Finances a examiné ce matin l'article 12 dont seraient exclus les « regrèvements » portant sur l'impôt sur les salaires, sur la femme mariée, sur les sucres et sur les bicyclettes

UNE TAXE DE 50 FRANCS PAR HECTOLITRE D'ESSENCE
REMPLACERAIT LES DROITS DE CIRCULATION SUR LES AUTOMOBILES

Le rideau va tomber ce soir, au Palais-Bourbon, sur la dernière scène du drame « du redressement budgétaire ». Mais l'acte capital a été joué hier ; aujourd'hui, c'est l'épilogue.

M. Camille Chautemps a sa hier matin, par un discours éloquent et énergique, élargi le débat au sujet de l'article 12, relatif au prélèvement sur les traitements des fonctionnaires. Ce fut une sorte de révélation et de consécration pour toute la Chambre, touchée par de si beaux accents de la raison et du cœur.

Puis le dialogue passionné et passionnant entre M. André Tardieu et M. Edmond Hérriot. Le député de Bellevue, au soir, le « fair play », et un attendait, avec curiosité, son intervention déjà annoncée pour la semaine dernière, d'autant plus qu'on savait que M. Edmond Hérriot, autre « débâcle » de marque, comptait lui répondre.

A vrai dire, le duel, s'il manque d'ampleur, fut néanmoins assez vif. Mais M. Tardieu se cantonna sur le terrain politique, tandis que M. Hérriot demeura résolument sur le terrain national et dénia le droit à l'opposition

de droite de ne pas voter les mesures de redressement budgétaire.

Quant à l'article 12 — l'avant-dernier du projet — il fut l'objet des associations de cette journée dominicale. Primitivement, cet article avait pour but d'autoriser le gouvernement à procéder par décret à un certain nombre de « regrèvements ». Entendus par la Commission des « dégrèvements » votés en 1926, 29 et 30. Ces regrèvements étaient ainsi répartis : 375 millions pour les contributions directes, 437 millions pour l'enregistrement et 238 millions pour les contributions indirectes. Soit, au total, 1 milliard.

La Commission des Finances de la Chambre a examiné cet article ce matin. Par 19 voix contre 3 elle a seulement maintenu les taxes ayant trait à l'enregistrement.

Elle a également repoussé le regrèvement de 50 000 sur l'impôt foncier, ramenant ainsi à 500 millions le produit de l'article 12. Il fallait donc trouver de nouvelles taxes.

Aussi la Commission a-t-elle adopté un texte tendant à frapper tout em-

ployeur de main-d'œuvre étrangère dans les professions où il y a du chômage, et cela malgré l'intervention du ministre du Budget.

De plus, à la demande de ce dernier, elle a accepté d'instituer une taxe de 50 francs par hectolitre d'essence en remplacement des droits de circulation sur les automobiles. Cette taxe procurerait une ressource nouvelle de 400 millions.

Jacques LA BREDE

La Commission des Finances modifie l'article 12

La Commission des Finances s'est réunie ce matin pour examiner l'article 12 de la loi de finances. Elle a décidé de modifier cet article en supprimant les « regrèvements » sur l'impôt sur les salaires, sur la femme mariée, sur les sucres et sur les bicyclettes. Elle a également décidé de substituer à ces « regrèvements » une taxe de 50 francs par hectolitre d'essence.

(Lire la suite en cinquième page.)

LES CROSS DES ESPOIRS, ORGANISÉS PAR « PARIS-SOIR » SE SONT COURUS CE MATIN AU BOIS DE VINCENNES



Un passage du cross des licenciés. En médaillon : le vainqueur Chumbeau.
(VOIR LE COMPTE RENDU DES CROSS DES ESPOIRS EN RUBRIQUE SPORTIVE)

LE FROID VA CHAQUE JOUR EN S'ACCENTUANT



Le thermomètre a marqué - 5° en cette belle journée ensoleillée et l'on nous annonce pour demain un minimum de - 8°. Le froid persiste et va chaque jour en s'accroissant. Le grand canal de Versailles fut le rendez-vous de milliers de patineurs ; le lac d'Enghien, le Tir aux Pigeons ne furent pas délaissés.
(LIRE NOTRE ARTICLE EN 5^e PAGE.)

NOTRE GRAND CONCOURS DE LA LOTÉRIE NATIONALE

« Paris-soir » organise un grand concours de la Loterie Nationale à l'occasion du tirage de la troisième tranche et offre à ses lecteurs :

La CERTITUDE de gagner 400.000 fr.

La POSSIBILITÉ de gagner 1 MILLION

RÈGLEMENT DU CONCOURS

1^{er} Découper pendant quatre jours, sur chaque des numéros du 1^{er} au 30 novembre au 12 décembre, la date du numéro dans son cadre.

(Voir en haut et à droite du journal)

2^o Envoyer ce questionnaire, accompagné d'une fiche portant le nom, le prénom et l'adresse de l'expéditeur, dans une enveloppe affranchie à 5 fr. 50.

3^o Ces enveloppes devront être mises à la poste avant le 13 décembre, la cachet de la poste faisant foi, et la réception de ces enveloppes sera arrêtée le 18 décembre à 9 heures du matin.

4^o Chaque concurrent n'a le droit d'envoyer qu'une seule enveloppe.

5^o En cas de cette enveloppe, en haut et à gauche, les réponses aux trois questions qui font l'objet du concours.

1^{re} QUESTION : Quel sera le CHIFFRE qui sortira au tirage de la 3^e tranche pour désigner les lots de 200 francs ?

2^e QUESTION : Quel sera la LETTRE DE SÉRIE du billet gagnant le lot de cinq millions ?

3^e QUESTION : Quel sera le NUMÉRO du billet gagnant le lot de cinq millions ?

Les lettres des sept séries sont A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V X Y Z. Les numéros vont de 1 à 100.000.

Chaque enveloppe devra donc être libellée de la façon suivante :

CONCOURS
DE LA LOTÉRIE NATIONALE
DU JOURNAL « PARIS-SOIR »

166, rue de la Roquette
Paris (11^e)

6 - L 24.712

PRIX

A. — Si un concurrent répond exactement aux trois questions, il GAGNERA UN MILLION

B. — Les concurrents qui auront répondu EXACTEMENT aux deux premières questions, et dont les réponses à la troisième question se rapprocheront le plus du numéro gagnant, toucheront les prix suivants :

1 ^{er} prix de... 100.000 francs	5 ^{es} prix de 10.000 francs
1 ^{er} prix de... 50.000 »	50 ^{es} prix de 1.000 »
2 ^{es} prix de... 25.000 »	500 ^{es} prix consistant en 1 billet de la Loterie Nationale 2 ^e tranche

EN CAS D'EX-ÆQUO, LES PRIX SERONT PARTAGÉS

N.B. — Au cas où le prix de 1 million ne serait pas gagné, le prix de 100.000 francs serait porté à 150.000.

A tout moment du concours, nos lecteurs pourront se procurer les numéros parus depuis le début du concours, qui leur manqueront, soit chez leur fournisseur habituel, soit : « Paris-soir », 16, Faubourg Montmartre.

Pour permettre à nos lecteurs qui s'abonneront entre le 20 novembre et le 13 décembre, de participer à notre Grand Concours de la Loterie Nationale, nous leur adresserons, joints au premier numéro servi de leur abonnement, les numéros des numéros parus depuis le début du concours. A toute demande d'abonnement, joindre le coupon.

(VOIR EN PAGE 3 LE RÈGLEMENT DU CONCOURS, SUITE)

Arrivé ce matin à Paris
Louis Cornebois a subi
un premier interrogatoire
Sa mauvaise foi ne fait aucun doute



Louis Cornebois, qui remit à son frère un billet validé de la Loterie nationale, est arrivé ce matin à Paris, venant de Marseille, où il avait été arrêté. C'est, en effet, à Paris, que va se poursuivre l'instruction.
(LIRE NOTRE ARTICLE EN 5^e PAGE.)

